

CHAPITRE 2. - PRESCRIPTIONS DIMENSIONNELLES

Art. 15 : TABLEAU RECAPITULATIF DES PRESCRIPTIONS DIMENSIONNELLES

Art.		ZONE D'HABITATION				ZONE RURALE Secteur Agricole
		Secteur Centre	Secteur de moyenne densité	Secteur d'habitat à caractère rural	Secteur de faible densité	
	Destination du secteur	maisons - groupées - isolées	maisons - groupées - isolées	maisons - groupées - isolées exploitations agricoles	maisons - jumelées - isolées	exploitations agricoles
28	Nombre minimal de niveaux Nombre maximal de niveaux	3 ou 2+1 3 ou 2+1	2 2+1	/ 2+1	/ 2 ou 1+1	2
27	Hauteur corniche max. avec combles aménagés	9 m 6m	6,5 m	6,5 m	5,5 m	6,5 m
19 20	Profondeur . maximum admissible : - habitation pure - magasins au rez de chaussée . minimum imposé : - maisons groupées	14 m 20 m 11 m	14 m 20 m 11 m	14 m 20 m 11 m	14 m / 11 m	/ / /
	Bande de construction	16m	16m	16m	/	/
16	Marge de reculement - avant à défaut - latérale à défaut - arrière * habitation * autres	 0 m 3 m 8 m 4 m	 6 m 3 m 10 m \	 6 m 3 m 10 m 4 m	 6m 3 m 10 m \	 8m 6m 6m \
18	Surface bâtie minimale - maison isolée - maisons groupées	 \ \	 100m² 80m²	 100m² 80m²	 100m² 80m²	
		art 5.3	art 5.4	art 5.5	art 5.6	art.14.1

Art.		ZONES D'ACTIVITES				ZONE DE LOISIRS
		Zone d'industrie légère	Zone d'activités économiques à caractère régional	Zone d'activités tertiaires, artisanales et commerciales	Zone d'activités auf Riner	
27	Hauteur corniche max.		/	/	/	9,5m
	Hauteur faîtage max.		10m	8m	10 m	/
28	Nombre maximum de niveaux		/	/	/	2
16	Marge de reculement					
	- avant		6m	6m	10 m	15m
	- latérale		6m	10m	10 m	15m
	- arrière		6m	6m	10 m	15m
	Rapport maximal					
	- vol. bâti / surf. de la parcelle		5m³/m2	4m³/m2	4m³/m2	/
	- surf. bâtie / surf. de la parcelle		50 %	50 %	50 %	15 %
	Plantations surface minimum plantée		1/8	1/5	1/5	1/4
		art. 6.1	art. 6.1	art. 6.2	art. 6.3	art. 9